

# La France & Mutualiste & VOUS

MARS 2020 - N° 67



## Pourquoi réaliser son bilan patrimonial

### **VOTRE MUTUELLE**

S'engager dans la  
gouvernance de la mutuelle

### **VOS CONTRATS**

Taux de rendement  
2019

### **ESPRIT DE FAMILLE**

Créer du lien  
sinon rien !



L'assurance d'un esprit de famille

## Une année 2019 réussie

Voilà bientôt 2 ans et demi qu'avec la direction générale nous avons lancé Horizon 2022, notre plan stratégique de transformation à 5 ans. Que de chemin parcouru depuis 2017, que d'initiatives lancées, que d'évolutions abouties, que de réalisations ! Certaines sont dans ce numéro (p.4 et 5).

Le formidable travail entamé par les équipes, salariés comme bénévoles, commence à porter ses fruits puisque 2019 a été notre meilleure année :

- en chiffres d'affaires : + 30 % par rapport à 2018.
- en nouveaux adhérents épargne : + 40 %.
- en clients auto, habitation, santé et prévoyance (gérés par notre filiale Média Courtage) : 86 000.

Nous sommes maintenant sur une belle lancée, avec de nouveaux projets pour poursuivre notre transformation. Déjà 2 nouveautés pour ce début d'année : une offre de garantie des accidents de la vie et la possibilité de faire gratuitement un bilan successoral (p. 8 et 9).

Dans ce contexte, la gouvernance de la mutuelle est essentielle avec des hommes et des femmes engagés. N'hésitez pas à vous proposer pour représenter les adhérents au conseil d'administration (p. 7).

Horizon 2022 s'éclaire donc, mais la mutuelle se construit chaque jour avec vous tous.



**Dominique Burlett,**  
Président de La France Mutualiste

L'assurance d'un esprit de famille



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

**Directeur de la publication :** Dominique Burlett, président – **Directeur de la rédaction :** Dominique Trébuchet, directeur général **Comité de rédaction :** Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Vincent Godard, Tania Gombert, Charlotte Laour, Alain Marais, Isabelle Oudt, René Peter, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt – **Réalisation :** Agence Angela Bower – **Impression :** AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval – **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 – **Crédits photos** [iStockphoto.com](https://www.istockphoto.com) : Couverture : ©PeopleImages / Loupe : ©kyoshino / ©Sophie Gaillet. **Crédits illustrations** [Freepik.com](https://www.freepik.com) : ©macrovector, ©pikisuperstar, ©upklyak, ©Freepik. Prix au numéro : 0,30 €

## 06

### VOTRE MUTUELLE

Participez à votre assemblée annuelle

## 08

### VOS CONTRATS

C'est le moment de profiter de la gestion profilée

## 12

### PATRIMOINE

Ce que tout investisseur devrait savoir pour bien épargner

## 14

### AUTO HABITATION SANTÉ

Quelle couverture pour le jardin et le mobilier d'extérieur ?

## 16

### ESPRIT DE FAMILLE

Créer du lien sinon rien !

## 19

### INTERVIEW

Sophie Gaillet, fondatrice de grand-mercredi.com

## & Vous

### DERNIÈRE MINUTE

Nous vous informerons sur le maintien ou non de votre assemblée annuelle en fonction de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus.

### Suivez-nous



## EN CHIFFRES

# 71 %



Pour une grande majorité de Français (71 %), disposer d'un capital en vue de la retraite constitue une préoccupation forte. Dans ce contexte, les actifs sont de plus en plus nombreux à épargner spécifiquement pour leur retraite (53 % en 2019 contre 48 % en 2017). Parmi les épargnants réguliers, 86 % le font chaque mois.

Source : étude annuelle 2019 de l'AMF sur les attitudes et opinions des épargnants à l'égard des produits financiers

# 2022



L'Assemblée nationale a voté, le 13 décembre 2019, la fin de l'impression des tickets de caisse, sauf demande expresse du client, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mesure a été approuvée et entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les transactions en dessous de 10 euros, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de moins de 20 euros, puis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour tous les montants inférieurs à 30 euros.

Source : Assemblée nationale



# 1 000 €

Travailler près de son domicile est un rêve pour un Français sur cinq, selon un sondage *OpinionWay* pour l'Observatoire LCL en Ville. Pour permettre aux salariés en poste de gagner sur leur temps de trajet, Action Logement propose de verser, sous conditions, une prime dite « aide mobilité » d'un montant de 1 000 € à ceux qui veulent déménager pour se rapprocher de leur entreprise.

Source : Le Particulier

# 2 minutes

C'est le temps de silence complet nécessaire à la régénération des fonctions vitales, selon Michel Le Van Quyen, chercheur à l'Inserm et auteur du livre « *Cerveau et silence : les clés de la créativité et de la sérénité* ». De nombreuses études et expérimentations prouvent que le silence acoustique, comme celui attentionnel, visuel ou méditatif, permet au cerveau de basculer dans un état très particulier. C'est cette déconnexion qui l'aide à se régénérer et à évacuer les toxines.

Source : France Mutualité



# 27 jours

Les cadres passent 27 jours de travail par an en réunion. Si 92% d'entre eux affirment participer régulièrement à des réunions au travail, ils ne sont que 12% à estimer qu'elles sont toutes « réellement productives et efficaces ». Bien que leur durée moyenne ait diminué, 69 minutes contre 79 minutes en 2015, leur nombre a augmenté, passant à 3,5 réunions par semaine.

Source : sondage Ifop réalisé pour le site Wisemby

# Les avancées du plan de développement de La France Mutualiste

En 2017, La France Mutualiste a initié une profonde transformation de son activité d'assurance en lançant son plan de développement stratégique sur 5 ans, intitulé « **HORIZON 2022** ».

Dans un monde qui s'accélère, elle a choisi de se développer de manière autonome, pour préserver son indépendance financière et les intérêts de ses adhérents. Pour protéger ses valeurs aussi, liées à la mutualité, la solidarité et l'engagement, dans un esprit de famille. De nombreux chantiers ont été lancés, et déjà de beaux projets ont vu le jour.



## Bien conseiller et mieux protéger les adhérents

Un délégué à la protection des données (DPO) a été désigné au sein de La France Mutualiste, afin de superviser le traitement des données et assurer le respect de leur protection.

Le groupe s'adapte aussi aux évolutions réglementaires liées à la protection des consommateurs (Directive sur la Distribution d'Assurance) et s'engage à informer les adhérents et les prospects avec la plus grande transparence sur les offres et leurs conditions.

## Un groupe qui s'est consolidé

Le groupe affiche une croissance record pour l'année 2019

En chiffres d'affaires :

**+ 30%** par rapport à 2018

En nouveaux adhérents épargne :

**+ 40%**

En clients auto, habitation, santé et prévoyance :  
(gérés par notre filiale Média Courtage)

**86 000**

Chiffres au 31/12/2019

\* Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

Chiffre d'affaires | **445 M €**

Nombre adhérents-clients | **288 000**

Nombre de contrats gérés | **345 000**

Fonds propres | **937 M €**

Provisions mathématiques | **7,2 Md €**

Résultat | **24 M €**

Ratio de solvabilité | **+ de 200 %\***

# Horizo

## La vie mutualiste, un exemple des synergies entre bénévoles et salariés

La vie mutualiste est régie par une charte éthique. Elle fonctionne sur la base du volontariat et s'appuie sur l'action des 52 comités mutualistes et 290 bénévoles engagés.

Les adhérents sont informés des évolutions et de l'actualité de la mutuelle lors des assemblées annuelles, organisées conjointement par les bénévoles et les salariés de leur région.

Les adhérents sont également représentés par leurs délégués à l'occasion de l'assemblée générale. En 2019, l'événement a rassemblé 93 délégués à Nantes pour voter les résolutions.

## Valoriser l'intergénération : déjà 3 initiatives

Parce qu'elle est le socle de l'esprit de famille pour La France Mutualiste, l'intergénération a fait l'objet, pour la première fois en 2019, d'une étude menée par la mutuelle avec l'aide d'Ipsos. Les résultats, présentés lors d'une grande soirée débat, ont permis de mettre en lumière les tendances et les attentes de la société sur le sujet, et proposer des actions favorisant les solidarités intergénérationnelles.

A titre d'exemple, La France Mutualiste a organisé une réunion sur le thème de la transmission à Rennes en novembre 2019. Elle a également mis en place des ateliers thématiques pour les adhérents, avec le concours du réseau Tous en Tandem, présenté dans le magazine de décembre 2019.

## De nouveaux produits et services développés pour tous

Pour La France Mutualiste, l'esprit de famille, c'est aussi proposer des offres adaptées aux besoins de chacun et à tous les âges, avec de nouveaux produits et services :

- Auto, habitation, santé, prévoyance et emprunteur : une gamme complète lancée en 2018 grâce au rachat de Média Courtaige.
- Prépar'Obsèques : un contrat obsèques modulable et personnalisable proposé depuis 2019.
- Testamento : une plateforme sécurisée pour préparer sa succession, à la disposition des adhérents depuis février 2020.
- Prévention santé : des réunions organisées avec La Mutuelle Familiale pour sensibiliser les adhérents.

## La transformation des agences pour un accueil « comme à la maison »

La première agence « nouvelle génération » de La France Mutualiste a ouvert à Blois, en novembre 2019.

Le concept ? Un accueil convivial, moderne et rassurant pour les adhérents. Les espaces, conçus de façon très qualitative, chaleureuse et pratique, se veulent à l'image d'une maison où chacun peut trouver différentes configurations d'espace et d'intimité : dans un salon, autour d'un café, dans un espace ouvert ou plus confidentiel. Les autres agences seront transformées à cette image d'ici 2022.

## Mettre l'intelligence artificielle au service des adhérents

La France Mutualiste a lancé son service de d'assistant vocal, en partenariat avec la start-up Zaion en avril 2019. Le principe est simple : améliorer l'accueil téléphonique et la prise en charge des demandes grâce à l'intelligence artificielle. De cette manière, les adhérents sont orientés plus efficacement vers les bons interlocuteurs.

# n 2022



## Le développement humain au cœur de la stratégie

C'est une spécificité de La France Mutualiste : le développement humain est un pilier de la stratégie d'entreprise au même titre que le développement commercial. Créée en 2017, la Direction du Développement Humain accompagne la politique des ressources humaines du groupe au travers d'actions favorisant le sentiment d'appartenance et la fierté des collaborateurs.

- Déménagement à la Défense pour favoriser les échanges grâce aux espaces ouverts
- Recrutement de + de 200 nouveaux talents (remplacements et créations de postes)
- Mise en place et généralisation du télétravail
- Lancement d'un site intranet collaboratif
- Participation aux Foulées de l'assurance au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires : 100 personnes mobilisées (collaborateurs et bénévoles)

## La France Mutualiste en campagne à la TV

En avril et septembre 2019, La France Mutualiste a pris la parole à la télévision, à la radio et sur internet afin d'affirmer son identité et de se présenter comme une institution solide, durable et puissante, un allié indéfectible pour ses adhérents et la société française.

Ce film sert à partager notre vision du mutualisme au plus grand nombre, et à donner envie de rejoindre notre grande famille.



DERNIÈRE MINUTE

# Annulation des assemblées annuelles

Au moment de boucler ce numéro, et en raison de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus, le Conseil d'administration de La France Mutualiste a décidé de ne faire courir aucun risque à ses adhérents. Dans ce contexte, et avec beaucoup de regrets, il a pris la **décision d'annuler toutes les assemblées annuelles**.



## Le Tour de France des assemblées annuelles 2020

Le top départ devait être le 10 mars avec la première réunion organisée par le comité de la Haute-Saône à Vesoul. Jusqu'au 15 mai, partout en France, les adhérents devaient être conviés à venir découvrir l'actualité de leur comité.



Une vidéo de présentation des actualités de La France Mutualiste sera mise à votre disposition dès le 6 avril sur le site [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

# S'engager dans la gouvernance de La France Mutualiste



**L'originalité d'une mutuelle tient à sa gouvernance, fondée sur la démocratie et l'expression de ses adhérents. Pour faire vivre ce fonctionnement, il est primordial que ceux-ci s'impliquent, comme délégué et/ou comme administrateur au niveau national.**

Le 4 juin prochain, La France Mutualiste renouvellera la moitié des membres de son conseil d'administration, soit 9 personnes, lors de l'assemblée générale annuelle qui se déroulera à Paris.

## **Un engagement précieux pour la gouvernance**

L'administrateur participe activement et avec assiduité aux instances de la mutuelle : conseil d'administration, comités, groupes de travail, assemblées annuelles d'information, assemblée générale...

Il apporte son expérience et ses compétences. Même s'il s'agit d'un mandat bénévole, le rôle de l'administrateur est important et ses décisions engagent la responsabilité collective du conseil d'administration tout autant que celle de l'administrateur.

## **S'investir dans la gestion de la mutuelle**

Porter un intérêt à la gestion d'une entreprise et de son patrimoine, et connaître des expériences dans ce domaine sont des atouts indéniables à la fonction d'administrateur. La France Mutualiste prévoit également des formations, individuelles et collectives régulières, pour permettre à chacun d'assumer ses responsabilités. En effet, l'administrateur, par sa maîtrise des textes et règlements, son aptitude à l'analyse financière de l'entreprise et sa capacité à identifier les points de vigilance, oriente la stratégie de la mutuelle.

Être administrateur requiert une disponibilité d'au moins deux jours par mois et des déplacements au siège de La France Mutualiste à Paris. Il faut également prévoir du temps de lecture de la presse et des dossiers transmis avant chaque réunion.

## **Un conseil d'administration plus féminin**

Cette année, au moins 3 femmes seront élues afin de répondre à notre évolution statutaire. Elles seront donc au moins 6 sur les 18 membres que compte le conseil. Cette initiative vise à assurer une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans la gouvernance de la mutuelle.

**Devenez administrateur :  
déposez votre candidature  
avant le 17 avril 2020**



Retrouvez les conditions d'éligibilité et les modalités pour présenter votre candidature sur le site [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

# Taux de rendement 2019

## Bien au-dessus de la moyenne du marché

Alors que les taux obligataires ont poursuivi leur baisse en 2019, passant en territoire négatif pendant une partie du second semestre, le conseil d'administration de La France Mutualiste a fixé le taux de rendement du fonds en euros de ses contrats multisupport à 1,62%\* (Actépargne2, Livret Jeun'Avenir et Livret RM). Un rendement bien au-dessus de la moyenne des taux du marché, qui se situe autour de 1,40 %.

Pour la Retraite Mutualiste du Combattant, produit historique de la mutuelle, le rendement global attribué a été de 2,40%\* au titre de 2019. Ainsi, les rentes constituées avec un taux technique inférieur à 2,40% ont été revalorisées sous la forme d'une participation aux excédents.

Concernant ses produits monosupport Funéparagne, Rentéparagne et Bonéparagne, plus coûteux en fonds propres, le taux de rendement du fonds en euros a été fixé à 1,47%\*.

### Un taux bonifié grâce aux UC

Depuis 2017, la mutuelle fait bénéficier ses adhérents d'un taux majoré si leur épargne est investie en unités de comptes (UC)\*\* sur ses contrats multisupport :

- + 0,10 % à partir de 10 % de l'épargne investis en UC au 31 décembre 2019
- + 0,25 % à partir de 25 % de l'épargne investis en UC au 31 décembre 2019
- + 0,50 % à partir de 50 % de l'épargne investis en UC au 31 décembre 2019

2019	Fonds euros	10% à 24,99% d'UC	25% à 49,99% d'UC	50% à 99,99% d'UC
ACTEPARGNE 2 LIVRET JEUN'AVENIR	1,62%*	+ 0,10 % SOIT 1,72%*	+ 0,25 % SOIT 1,87%*	+ 0,50 % SOIT 2,12%*

\* Net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais sur versement prévus au contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Pour la RMC, le taux annuel est attribué pour la revalorisation des garanties de rente.

\*\* La valeur des unités de compte (UC) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de comptes comporte un risque de perte en capital.

En 2020, si vous investissez un minimum de 25 % de votre épargne sur des supports en unités de compte, vous pouvez augmenter le taux de rémunération du support en euros de votre contrat d'assurance vie.



Connectez-vous à votre espace personnel pour y suivre vos contrats.

### NOUVELLE OFFRE

## Prévoir pour mieux agir

Personne n'est à l'abri d'un accident de la vie quotidienne, que ce soit une blessure (chute, brûlure) ou un accident grave pouvant avoir de lourdes conséquences sur vous et votre famille. La responsabilité civile des contrats d'assurance n'indemnise les préjudices subis en cas d'accident de la vie privée que dans le cadre d'un dommage causé à une autre personne.

La France Mutualiste vous propose désormais un contrat d'assurance destiné à la vie privée pour vous offrir une protection financière en cas d'hospitalisation ou d'accident, même pour les petites blessures du quotidien.



Contactez-nous au 01.40.53.78.00  
Faites un devis sur le site  
[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

## C'est le moment de profiter de la gestion profilée

La gestion profilée nécessite un investissement sur des unités de compte, qui comporte un risque de perte en capital.

### Pour vous

- Si vous êtes détenteur d'un contrat Actépargne2 et avez déjà opté pour la gestion profilée, vous n'avez rien à faire. Vous bénéficiez automatiquement de 0 % de frais sur versement jusqu'à fin septembre 2020.
- Si vous détenez un contrat Actépargne2 mais n'êtes pas encore passé à la gestion profilée, contactez votre conseiller pour activer gratuitement l'option et bénéficier ainsi de 0 % de frais sur versement.
- Si vous détenez un contrat Rentéparagne, sachez que dans le cadre de la loi Pacte vous pouvez conserver l'antériorité fiscale de votre contrat tout en le transformant en un contrat Actépargne2. Transformez votre contrat et optez pour la gestion profilée pour profiter de 0 % de frais sur versement.

### Pour vos proches

- Si l'un de vos proches souhaite adhérer à La France Mutualiste, il peut aussi bénéficier de 0 % de frais sur versement en ouvrant un contrat Actépargne2 en gestion profilée.
- S'il verse au moins 2 000 €, il bénéficie en plus de 50 € de prime versée sur son contrat\*.

Au terme de l'offre, les frais sur versement de 2,10 % au maximum, indiqués au sein du règlement mutualiste du contrat Actépargne2, s'appliqueront.

\* Offre non cumulable avec l'offre parrainage qui vous permet de recevoir 50 € par filleul parrainé ouvrant un contrat d'épargne.

## zoom sur La garantie tempête



### Une protection large mais sous conditions

La garantie contre les tempêtes est présente dans de nombreux contrats auto. Également appelée « garantie événements climatiques » ou « assurance grêle », elle prend en charge les dégâts sur votre voiture après des événements de causes naturelles comme les vents violents, un ouragan, une tempête de grêle ou de neige.

Pour qu'un événement corresponde à la définition de « tempête » en assurance, il doit remplir quelques conditions.

La tempête doit parfois avoir touché un périmètre conséquent. Par exemple, de nombreux véhicules ou habitations de bonne construction ont été endommagés dans un rayon de 5 km autour de vous.

Souvent, votre assureur exige que les vents aient soufflé à plus de 100 km / heure.

Attention : les dégâts peuvent ne pas être remboursés si vous étiez au volant au plus fort de la tempête. En effet, l'assureur considère que vous avez été imprudent et qu'il n'a pas à assumer.

Cette garantie doit être présente dans votre formule. Elle l'est presque toujours si vous avez choisi un tiers plus, médian ou maxi ou une protection tous risques. C'est rarement le cas si vous êtes au tiers.

### La déclaration de sinistre à l'assureur

Cette démarche est assez similaire à celle des autres sinistres. Selon la garantie, vous disposez d'un délai plus ou moins long pour avertir votre assureur.

Pour la déclaration de catastrophe naturelle, vous avez 10 jours à compter de la publication de l'arrêté qui la reconnaît au Journal officiel.

Pour la tempête, les événements climatiques, la grêle, etc. vous avez 5 jours à partir de l'événement.

Pour prouver l'ampleur de la tourmente, il est recommandé de joindre à votre déclaration des articles de presse et des témoignages. Certains assureurs exigent aussi un certificat d'intempérie délivré par Météo France. Il coûte autour de 70 euros et n'est pas remboursé par votre assureur.

### NOUVEAU SERVICE

## Faites votre bilan successoral

La France Mutualiste vous propose désormais de bénéficier des services de la plateforme d'anticipation successorale « Testamento ».

En tant qu'adhérent de la mutuelle en épargne retraite, vous pouvez réaliser un bilan successoral avec votre conseiller, dans l'ensemble des agences de La France Mutualiste. Cette démarche permet de calculer les droits de succession à prévoir et d'organiser la transmission de votre patrimoine.

Depuis votre espace personnel, vous pouvez également accéder à 4 services en ligne :

- Kit Info Succession : toutes les informations pratiques sur le droit des successions et les dispositions testamentaires ;
- Inventaire Patrimonial : pour lister vos biens et leurs valeurs, et les stocker ;
- Mes Volontés : pour signifier les dispositions de fin de vie, sous forme d'un document entièrement numérisé et validé par une signature électronique certifiée ;
- Testament Express : avec des modèles de testaments et la possibilité de déposer le vôtre devant un notaire.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01.40.53.78.00

# Pourquoi réaliser son bilan patrimonial



**L'assurance vie** permet de transmettre un capital à sa famille (conjoint, concubin, partenaire pacsé, enfants, etc.) ou à ses proches, même s'ils ne sont pas les héritiers, et ce dans des conditions fiscales avantageuses.

Lors de la souscription d'une assurance vie, il faut désigner un ou plusieurs bénéficiaires, personne(s) physique(s) ou morale(s). Il est possible de nommer, au choix, son conjoint, un ami, un neveu, une association, un enfant mineur ou une personne en situation de handicap.

Au décès, le capital sera transmis à la personne choisie dans des conditions fiscales très favorables : en effet, l'assurance vie est hors succession pour la part des primes versées avant 70 ans. Chaque bénéficiaire jouira d'un abattement individuel sur les sommes reçues, et au-delà, le taux de taxation restera très favorable.

Pour les versements avant 70 ans, l'abattement est de 152 500 € par bénéficiaire pour l'ensemble des contrats souscrits par la même personne, prélèvement de 20 % jusqu'à 700 000 € puis 31,25 % au-delà.

Pour les versements après 70 ans, il y a une exonération des droits de succession sur la part de versements bruts inférieure à 30 500 € pour l'ensemble des contrats souscrits par la même personne, et sur la totalité des intérêts.

Cela permet par exemple de favoriser un ami, qui profitera d'un abattement et d'une taxation raisonnable au-delà de cet abattement, alors qu'il aurait normalement été taxé, sur la base du barème des droits de succession, à 60 %.

Ces dispositions ne sont pas applicables lorsque le bénéficiaire désigné est le conjoint ou pacsé ou les frères et sœurs sous certaines conditions.

**Lorsque l'on anticipe sa succession, il convient de réfléchir au patrimoine que l'on va céder à ses proches, ses héritiers. Optimiser la transmission de son patrimoine et préparer sa succession peuvent répondre à des objectifs divers, selon sa situation personnelle, familiale et patrimoniale.**

Le bilan patrimonial permet d'optimiser sa succession et invite à s'interroger sur divers points : l'optimisation du régime matrimonial (ou d'un Pacte Civil de Solidarité), la réalisation de donations de son vivant ou encore d'un testament, avec ou sans utilisation du démembrement de propriété, la protection spécifique de son conjoint ou encore de certains enfants ou petits-enfants et notamment ceux frappés d'un handicap.

## Quand s'en préoccuper ?

Cette démarche doit être réalisée le plus tôt possible et au fur et à mesure des évolutions patrimoniales. Ainsi, les donations permettent de bénéficier d'une exonération de droits de succession tous les 15 ans (100 000 € par enfant et 31 865 € pour les petits-enfants).

Autre illustration en faveur de la réalisation rapide d'un bilan patrimonial, l'assurance-vie permettra de désigner un/des bénéficiaire(s) en optimisant fiscalement cette opération si elle est réalisée avant 70 ans.

## Quelle est la meilleure solution ?

Il n'existe pas de solution universelle ! Pour bien choisir, il est important de faire le point sur ses besoins et ses attentes. Voici quelques pistes.

## 3 SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LE MONTANT DES DROITS À PAYER

### L'ASSURANCE-VIE

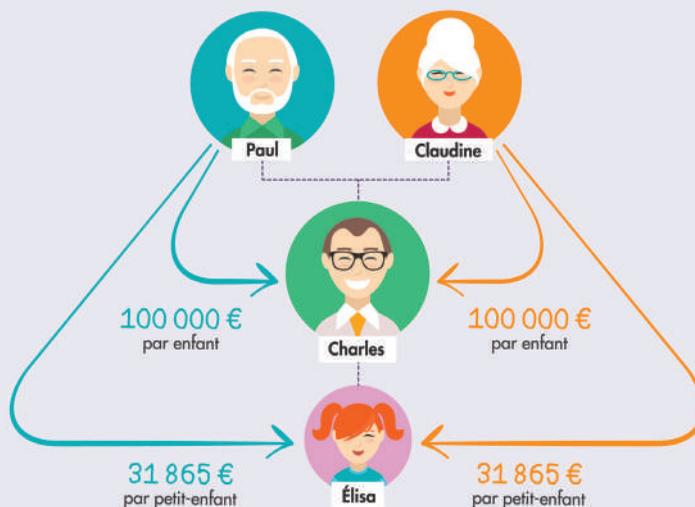
L'assurance-vie dispose d'un régime successoral très avantageux, notamment pour les **sommes investies avant l'âge de 70 ans**. Au décès de l'assuré, chaque bénéficiaire bénéficie d'un abattement de 152 500 €.

### LES DONATIONS

Il est possible d'**anticiper sa succession en donnant de son vivant** une partie de son patrimoine à ses enfants et petits-enfants sans payer d'impôts.

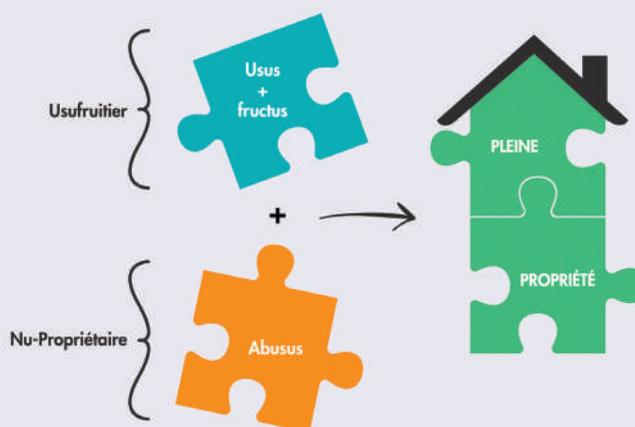
Abattements (tous les 15 ans)

- > 100 000 € par enfant et par parent
- > 31 865 € par petit-enfant et par grand-parent



### LE DÉMEMBRÉMENT DE PROPRIÉTÉ

Le démembrement de propriété consiste à **diviser la pleine propriété en nue-propriété et usufruit**. Son principal avantage est de **réduire les coûts fiscaux**. Au décès de l'usufruitier, le ou les nus propriétaires récupèrent la pleine propriété sans payer d'impôts.



#### GLOSSAIRE

- **Usufruit**  
Droit de disposer d'un bien et d'en tirer des revenus.
- **Nue-propriété**  
Droit de propriété partiel qui ne confère ni l'usage, ni la jouissance.

#### EXEMPLE

Le père donne à l'âge de 68 ans : la valeur de la nue-propriété est estimée à 60 % du bien.

Si la maison coûte 250 000 €, la base taxable est de seulement 150 000 €.

**La donation** offre la possibilité de réduire les droits de succession puisque chaque donation bénéficie d'un abattement spécifique, dont le montant varie selon le lien de parenté entre le donateur et le bénéficiaire, limitant ainsi les droits de donation à payer. C'est le cas notamment pour les donations entre parent et enfant ainsi qu'entre grands-parents et petits-enfants. En effet, tous les 15 ans, un abattement de 100 000 € est accordé pour une donation entre parents et enfant, et 31 865 € pour une donation entre grands-parents et enfant.

**Le testament.** Il est possible d'organiser également sa succession, dans la limite du droit de réserve, après sa mort, au moyen d'un testament. Un notaire sera alors le meilleur conseiller sur ce point.

## Le mot

### Droits de succession

Les droits de succession sont des taxes perçues par l'Etat, qui s'appliquent sur la part reçue par chaque héritier, après éventuelle déduction d'abattements prévus par la loi. Ces droits dépendent de deux éléments principaux : le lien de parenté avec le défunt et l'importance de la somme transmise. Depuis 2007, pour les conjoints mariés et partenaires de Pacs (sous réserve pour ces derniers d'avoir rédigé un testament), les droits de succession ont été supprimés. Pour les enfants (les descendants), il existe un barème progressif (de 5 % à 45 %). Les frères et sœurs sont moins avantagés (taux de 35 % et 45 %). Enfin, pour les personnes n'ayant aucun lien de parenté, le taux de taxation s'établit à 60 %.

## Ce que tout investisseur devrait savoir pour **bien épargner**



Stockphoto.com / © Dean Mitchell

Avant d'investir, il est important d'identifier clairement un ou plusieurs objectifs (projet immobilier, retraite, transmission ou recherche de revenus complémentaires). Une fois l'objectif bien défini, c'est le moment de s'orienter vers une solution adaptée tenant compte de l'horizon de placement souhaité et du niveau de tolérance au risque.

## Toujours intégrer l'horizon de placement

Il est important de respecter les horizons de placement recommandés pour les supports financiers. Ceux-ci se caractérisent par une durée minimum de placement préconisée. C'est ce qu'on appelle la durée d'investissement minimum conseillée pour assurer la protection du capital de départ avec un degré de confiance élevé. À titre d'exemple, cette durée est la plus souvent inférieure à un an pour les fonds monétaires, 3 ans pour les fonds obligataires et supérieure à 8 ans pour les fonds actions.

## Connaître les principaux risques d'un fonds

En investissant dans un fonds, on espère obtenir de bonnes performances à long terme. Il faut avoir à l'esprit que le support dans lequel on investit peut comporter des risques et qu'ils sont différents en fonction du fonds (actions, obligataire, monétaire, diversifié) et de sa composition (actions, obligations, produits dérivés...). Dans tous les cas, le capital n'est pas garanti. La valeur des parts et des revenus afférant au fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et l'éventualité de ne pas récupérer l'intégralité du capital investi présente un risque.

## Déterminer son profil de risque

Tous les investisseurs n'ont pas le même degré de tolérance au niveau de risque financier. Il s'agit de la capacité à accepter les variations du marché et les éventuelles pertes en capital.

## Savoir être patient

Face aux médias et à l'actualité, il est nécessaire de rester prudent et de ne pas céder pas aux « C'est maintenant qu'il faut acheter ! » ou au contraire « C'est maintenant qu'il faut vendre ! ». Le meilleur conseiller en matière de finance est la patience. L'épargne doit toujours être envisagée sur le long terme, dans le but de limiter les risques sur la durée.

## Lisser ses investissements surtout en période tumultueuse

Choisir les versements réguliers est le meilleur moyen de lisser ses investissements sur la durée, surtout en période tumultueuse. Une stratégie avantageuse puisque l'épargne est en permanence investie et profite ainsi des phases de reprises. Les investissements réguliers lissent le prix d'achat et diminuent ainsi les risques d'acheter au plus mauvais moment.

## Pour conclure

Un investissement pertinent est celui qui accompagnera la préparation et la construction d'un projet en respectant le profil de l'investisseur. Et c'est la régularité des versements qui permet de limiter les aléas des marchés.

## Faut-il diversifier ses investissements ?

Oui, dans l'idéal.

Il faut réaliser ses investissements sur des classes d'actifs différentes pour une meilleure diversification des risques. En effet, il est important de se poser la question de la corrélation entre classes d'actifs afin de réduire le risque global pris par l'investisseur, sans nécessairement réduire le rendement à long terme. Cela évite surtout de subir une très forte perte due à un pari unique sur une classe d'actifs en mauvaise posture ou sur une entreprise en faillite.

## Bien s'assurer pour la conduite accompagnée



Tout en les préparant au mieux au permis de conduire, la conduite accompagnée permet aux jeunes, à partir de 15 ans, de mieux appréhender la route et de prendre confiance en eux. La conduite accompagnée leur ouvre aussi les portes d'une assurance auto moins chère.

La première chose à faire est d'avertir son assureur auto dès lors que l'enfant est inscrit à l'auto-école et va conduire le véhicule concerné.

Ensuite, dès que l'apprenti conducteur a eu son code et a suivi au moins 20 heures de cours de conduite avec un moniteur, l'auto-école peut fournir l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette dernière est attendue par l'assureur pour accorder une extension de garanties. Il effectue ensuite un avenant au contrat, c'est-à-dire une modification, et envoie une nouvelle attestation d'assurance.

## Quelle couverture pour le jardin et le mobilier d'extérieur ?



La multirisque habitation couvre en principe les biens mobiliers qui se trouvent dans le logement. Mais, le mobilier stocké dehors n'est pas forcément garanti par l'assurance habitation. Pour assurer le jardin ou le mobilier d'extérieur, il existe des couvertures optionnelles. On les appelle extensions ou packs « jardin ».

### Dans le jardin, l'assureur peut couvrir :

- Les objets possédés ou loués dans son contrat, mais pas toujours. On peut retrouver la tronçonneuse, le taille-haie, les appareils de ponçage ou de lavage.
- Les embellissements et mobiliers de sécurité, par exemple les portails ou les clôtures.
- Les équipements et installations liés aux loisirs, comme les balançoires, les terrains de sport, les barbecues fixes.

- En fonction des assureurs, la plupart des espaces verts comme les grands parterres de fleurs, les arbres ou les plantes rares sont assurables.

### L'assurance du jardin ne couvre pas certains éléments :

- Les piscines, qui sont assurables par l'option « piscine ».
- Certains assureurs ne couvrent pas la pelouse du jardin.
- Les éléments qui se trouvent dans une dépendance. Comme pour la piscine, les dépendances sont généralement couvertes par une option spécifique. Cette option permet de couvrir le mobilier qui s'y trouve. L'assureur peut demander à l'assuré de mettre en place un système de prévention, comme une alarme ou des serrures renforcées.



# L'hypnose à l'hôpital : réduire le stress et la douleur du patient



À l'origine utilisée en psychiatrie, l'hypnose est aujourd'hui largement employée pour diminuer la douleur et l'anxiété du patient hospitalisé. Développée en appoint au bloc opératoire ou pour certains traitements et actes médicaux, elle permet d'améliorer à la fois le confort des malades et la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les soignants.

“

*L'hypnose est un état de conscience particulier, différent de l'éveil ou du sommeil, qui met en sourdine l'environnement extérieur et se focalise sur l'environnement intérieur. On l'utilise en médecine parce que, dans l'état hypnotique, le cerveau fait des connexions qu'il ne fait pas à l'état normal : il est particulièrement créatif, imaginaire et intuitif. On peut ainsi l'amener à adopter de nouvelles configurations, ce qui l'aide par exemple à mieux gérer la douleur.*

Aurore Marcou,  
médecin anesthésiste et  
hypnothérapeute  
à la Fondation Rothschild à Paris.



Si cette technique n'a pas pour objet de traiter une pathologie, elle permet d'en soulager les symptômes et d'accompagner le patient vers un plus grand confort physique et mental. Très efficace pour réduire l'anxiété de la personne hospitalisée, elle s'utilise seule, en association avec une anesthésie locale ou combinée avec des médicaments antidouleur et des anxiolytiques.

## Voyage sensoriel

Comment fonctionne l'hypnose ? Pour comprendre, un exemple : lorsqu'un sujet victime de bouffées de chaleur reçoit, en état d'hypnose, des suggestions d'imagerie mentales évoquant la fraîcheur (on l'invite à se baigner mentalement dans la mer et à ressentir la sensation de l'eau fraîche sur la peau), « les zones cérébrales sensorielles qui correspondent aux zones de la fraîcheur s'activent », détaille le docteur Marcou. Le cerveau vit vraiment cette sensation, pour lui c'est la réalité. En fait, on le canalise à ne ressentir que la sensation de fraîcheur. On l'aide à percevoir les signaux différemment, en diminuant l'activation des zones liées aux bouffées de chaleur. »

Lors de soins douloureux, le voyage sensoriel proposé au patient lui permet de se détacher de la réalité, de s'extraire de l'environnement médical et ainsi de mettre la douleur à distance. Ce type d'hypnose conversationnelle, qui fait aussi beaucoup appel à l'imagination, est particulièrement efficace sur les enfants et donc plutôt fréquente dans les services pédiatriques.

Coloscopies, ponctions lombaires, opérations de la cataracte, poses de sonde... Les champs d'application de l'hypnose à l'hôpital sont désormais nombreux et concernent essentiellement les soins douloureux et les interventions légères.

## Chirurgies éveillées

Au bloc, l'hypnose concerne surtout les chirurgies dites éveillées, c'est-à-dire celles qui ne nécessitent pas d'anesthésie générale. « Grâce aux techniques anesthésiques actuelles, les équipes ont maintenant la possibilité de n'endormir qu'une partie du corps pour certaines opérations », explique le docteur Aurore Marcou. Mais même avec une très bonne anesthésie locorégionale, le patient garde les sensations de l'intervention, le chirurgien touche, palpe et tire : cela provoque un inconfort qui s'ajoute au stress lié au contexte opératoire. On utilise donc l'hypnose pour l'aider à vivre le moment autrement, dans le confort et la détente. »

Ici, l'hypnose permet aussi de se passer de médicaments hypnotiques (ceux qui plongent le sujet dans l'inconscient), mais aussi de diminuer les complications et les douleurs post-opératoires ainsi que la consommation d'antalgiques. Elle réduit aussi considérablement le temps de récupération après l'intervention.

Enfin, parce qu'elle induit une prise en charge personnalisée, la pratique de l'hypnose à l'hôpital améliore également la qualité de la relation soignant-patient en favorisant l'alliance thérapeutique. Le personnel hospitalier est plus à l'écoute et le patient redevient, enfin, le centre de l'attention et du soin.

Source : France Mutualité



sStockphoto.com / © Flaggraph

## Créer du lien sinon rien !

D'ici à 2050, selon les Nations-Unies, la part des plus de 65 ans dans le monde devrait passer de 9,3 % à 15,9 % de la population. Une étude menée par les Petits Frères des Pauvres et le CSA montre que 22% des seniors sont isolés de leur famille, 28% de leurs amis, 21% du cercle de voisinage et 55% des réseaux associatifs. Et près de 900 000 seniors sont isolés à la fois de la famille et des amis.

Pour leur permettre d'entretenir une vie sociale et dynamiser les liens entre générations, la relation intergénérationnelle est aujourd'hui un élément indispensable à une société qui aspire à mieux vivre ensemble et qui privilégie une interconnectivité entre les âges. Elle favorise une meilleure qualité de vie, crée du lien social, développe l'estime de soi et participe à une plus grande humanité dans le quotidien. Un bon moyen également d'analyser la place que la société attribue aux différentes générations.



## Le numérique aussi pour les seniors

Le digital peut se révéler un vecteur d'intégration et de sociabilisation formidable. Pour familiariser les personnes âgées à l'univers du numérique, **Geekzie** leur permet de suivre un cours particulier à domicile, assuré par un jeune passionné, le Geek. Sélectionnés à la fois pour leurs compétences techniques, mais aussi pour leurs qualités humaines indispensables (patience, pédagogie, empathie et fiabilité), ces jeunes apportent fraîcheur et dynamisme aux seniors, créent une fenêtre ouverte sur le monde et recréent un lien intergénérationnel.

Pour les seniors qui souhaitent se mettre aux tablettes, **Facilotab**, est une merveilleuse solution numérique qui s'adapte à leurs habitudes. Grâce à ces tablettes tactiles simplifiées, les personnes âgées peuvent naviguer en toute simplicité sur le web, envoyer et recevoir des e-mails et photos sans aucun problème et disposent d'une ergonomie conçue pour leur âge : interface claire, gros boutons, page d'accueil lisible... de quoi rendre les grands-parents accros au numérique !



istockphoto.com / © kate\_sept2004

istockphoto.com / © CrazyStripes

## Participer à la vie de famille

La télévision est bien souvent le seul lien avec le monde extérieur dont peuvent encore profiter les personnes âgées. Avec l'ingénieuse application **Sunday Box**, les grands-parents ne sont plus isolés, ils participent à chaque moment familial important et suivent la vie de famille de leurs enfants et petits-enfants même à l'autre bout du monde. Sunday Box permet en

effet à toute la famille de partager photos et vidéos et de les envoyer directement sur l'écran de télévision des grands-parents. Les premiers pas du petit dernier, un anniversaire, une sortie ou une fête familiale, un voyage... la vie est une fête permanente et s'invite dans le quotidien des seniors. De quoi resserrer les liens familiaux !



## Retrouver le goût de vivre en famille

Pour éviter aux personnes âgées le changement brutal d'un emménagement en maison de retraite, un lieu de vie souvent moins personnel, et pour leur permettre de s'adapter en douceur à une perte progressive d'autonomie, **Cette Famille** offre une alternative séduisante d'hébergement : l'accueil familial. Dans un cadre chaleureux

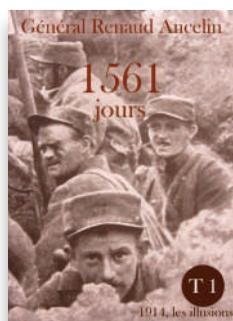
et convivial, les seniors sont hébergés par des accueillants professionnels, agréés et certifiés. Sous le même toit, les hôtes accueillis participent à la vie de famille selon leurs envies ou leurs capacités, s'épanouissent et peuvent exprimer leurs besoins précis qui seront entendus, à coup sûr.



Pour donner aux personnes âgées un réconfort vital et une écoute bienveillante la nuit, **Ernesti** est une plateforme qui relie des étudiants en médecine ou paramédecine avec des seniors. Ces derniers peuvent choisir l'étudiant de leur nuit grâce à une vidéo de présentation. Plus qu'une présence, ce sont de véritables rencontres qui se produisent. Les échanges réciproques entre ces deux générations sont fortement positifs avec une stimulation cognitive et affective, permettant d'apaiser les angoisses. L'étudiant, par son dynamisme, stimule la personne âgée afin de garder en éveil ses sens et son intellect, tout en le rassurant la nuit.

Potagers partagés, ateliers culinaires en maisons de retraite (à Provins, les Tabliers Gourmands), repas partagés chez l'habitant (SnapMiami), rencontres dans les établissements scolaires avec des cafés gourmands, garderies d'enfants dans les maisons de retraite... Les projets intergénérationnels ne connaissent ni frontières ni limites. Une bonne nouvelle pour permettre à notre société de développer les solidarités intergénérationnelles.

# Sélection de livres



## 1561 jours Général Ancelin

Éditeur numérique eBook Hi Guild  
5 ouvrages électroniques - **15 €**  
*12 € pour les militaires et les anciens combattants (code Milit1561)*  
Publication - sept. 2019

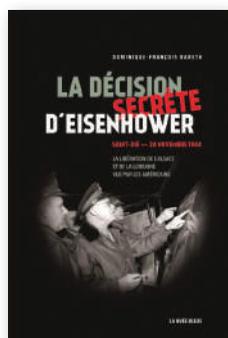
# 1561 jours

**Il aura fallu 4 années d'un travail considérable pour que l'œuvre numérique magistrale du général Ancelin sur la guerre de 14-18, co-écrite avec Jacques Céron, voie le jour.**

Les 5 ouvrages numériques (un par année de conflit) de 1561 jours représentent près de 6 000 pages dotées d'une iconographie restaurée exceptionnelle, souvent inédite, dont la lecture est facilitée par une navigation calendaire. Ils s'appuient sur un Cloud qui héberge des enrichissements remarquables : des heures de films et de vidéos, de la musique inédite, des

cartes en haute définition, des documents et même des livres rares complets... L'utilisation combinée des technologies numériques conduit bel et bien à une révolution d'usage et à une profondeur de lecture absolument inédite.

Sur le fond, le vécu, au jour le jour, de la planète et des sociétés, sur toute la durée de la guerre, constituera pour beaucoup de lecteurs la découverte sidérante d'un conflit qui a profondément bouleversé le monde dans toutes ses composantes, au-delà des images habituelles des tranchées du front à l'ouest.



## La décision secrète d'Eisenhower Dominique-François Bareth

Éditions La Nuée Bleue  
288 pages - **25 €**  
Publication - Mai 2019

# LA DÉCISION SECRÈTE D'EISENHOWER

**L'ouvrage constitue une contribution significative à l'histoire de la libération du territoire par les troupes américaines et françaises, à l'automne 1944. Il apporte des réponses à une série de questions essentielles, restées ouvertes jusqu'ici, et notamment :**

- Pourquoi, après la fin de la bataille de Normandie et la prise de Paris, l'avance des Alliés a-t-elle marqué le pas ?
- Pourquoi la libération de la plus grande partie de la Lorraine, et celle de l'Alsace, ont-elles été si tardives (la Wehrmacht n'a quitté la dernière commune d'Alsace qu'en mars 1945) ?
- Pourquoi les succès de De Lattre et de Leclerc - arrivés premiers au bord du Rhin - sont-ils restés sans lendemain ?

• Les Américains ont-ils pensé à passer le Rhin à ce moment-là ? Avaient-ils les moyens de franchir le fleuve, et des chances de réussir ?

• Et finalement, pourquoi les questions qui précèdent ont-elles été si rarement soulevées après-guerre ?

L'auteur, qui a été chef-adjoint de la section des Affaires multilatérales et régionales à l'OTAN, a eu accès aux sources les plus solides de l'U.S. Army, et notamment à différents documents estampillés "secrets", et maintenant déclassifiés.

Il apporte des réponses étayées, et circonstanciées, replacées dans le contexte tactique, stratégique, mais aussi politique, de l'époque. Comportant plus de 250 références, son livre fait l'équilibre entre la vision française, et l'approche américaine des opérations.

# “ Enfin un média pour les grands-parents ! ”



" Les grands-parents ont un rôle pivot dans l'intergénération et la transmission à leurs petits-enfants. "

**Lancé en 2015, grand-mercredi.com est le premier média des grands-parents Français. Rencontre avec sa fondatrice, Sophie Gaillet, 35 ans et maman de 2 enfants.**

**Ils sont déjà près d'1,5 million de grands-parents à piocher régulièrement dans les conseils, astuces et bonnes pratiques proposées par grand-mercredi.com.**

## Comment avez-vous eu l'idée de ce média ?

En observant le marché de la famille, je me suis rendue compte que les parents sont très accompagnés et bénéficient de nombreux médias dédiés, alors que les grands-parents sont, eux, plutôt lésés. Les chiffres démontrent pourtant que leur rôle est clé : en moyenne, ils s'occupent de leurs petits-enfants 9h par semaine et 22 jours par an pour les vacances. Il faut aussi prendre conscience que l'arrivée des petits-enfants est une révolution dans la vie des grands-parents. Elle s'accompagne souvent d'une nouvelle manière de gérer les vacances, et même d'une nouvelle organisation de la vie quotidienne.

## À qui s'adresse-t-il ?

Grand-mercredi.com est pensé pour tous les grands-parents qui veulent cultiver l'esprit de famille. Dans 85 % des cas, les événements familiaux se déroulent chez eux. Les grands-parents ont un rôle pivot dans l'intergénération et la

transmission à leurs petits-enfants. Grand-mercredi.com a vocation à donner des clés aux grands-parents qui veulent s'impliquer dans la vie de famille.

## Quel type de contenus peut-on y trouver ?

Toute une équipe de journalistes travaille quotidiennement au service de la grand-parentalité et un comité de grands-parents se réunit une fois par mois pour proposer des idées et apporter des témoignages. Les contenus sont donc variés et traitent de sujets légers comme de questions plus sensibles.

La transmission, au sens large, est une thématique très présente sur grand-mercredi.com. Nos lecteurs peuvent découvrir comment raconter leur histoire au travers d'un blog, ou encore comment organiser la transmission de leur patrimoine.

On y retrouve aussi des conseils « vie de famille ». Quel rôle jouer dans le cadre du divorce des parents ? Comment s'impliquer avec ses petits-enfants dans une association caritative ? Autant de questions qui trouvent des éléments de réponses sur le site.

La culture y est également à l'honneur car les grands-parents sont

moteur dans la transmission du patrimoine culturel. On y trouve donc des idées pour préparer ses petits-enfants à aller au musée ou encore à la bibliothèque.

## Y a-t-il des événements qui valorisent les grands-parents ?

Nous avons créé Le Grand Mercredi, la journée nationale des grands-parents et petits-enfants, organisée le dernier mercredi de septembre. Grâce à des partenariats avec des musées, des cinémas et des enseignes diverses, la grand-parentalité est mise à l'honneur au travers d'initiatives partout en France. À titre d'exemple, certains magasins de jardinerie vont proposer des cours de rempotage à faire avec ses petits-enfants.

Dans cette logique d'échanges, grand-mercredi.com édite également des supports ludiques et éducatifs comme des cahiers de vacances ou encore des sets de tables portant chacun une question à laquelle il faut répondre lors du repas. Une manière originale de découvrir les histoires de chacun et lancer des discussions.



Pour plus d'informations et recevoir gratuitement la newsletter et le journal : [www.grand-mercredi.com](http://www.grand-mercredi.com)

# Famille, amis, collègues... faites-les entrer dans la famille !

JUSQU'À  
**50€**  
OFFERTS<sup>(1)</sup>  
par parrainage

Offre soumise à conditions<sup>(1)</sup>.

Et une remise  
pour chaque filleul



ÉPARGNE RETRAITE | SANTÉ\* | AUTO\* | HABITATION\*

L'assurance d'un esprit de famille



[www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)



(1) Offre valable du 02/01/2020 au 31/12/2020, date d'envoi de la demande complète au siège de La France Mutualiste, cachet de La Poste faisant foi. Le parrain reçoit 30€ de chèques cadeaux pour toute première souscription par son filleul à un contrat auto\*, habitation\* ou santé\* et 50€ de chèques cadeaux pour toute première adhésion par son filleul à l'un des contrats d'assurance-vie suivants : Livret Jeun'Avenir, Funépargne, Retraite Mutualiste du Combattant ou Actépargne2. En cas d'adhésion au contrat Actépargne2, le versement initial doit être investi dans le cadre de l'un des 3 profils de gestion suivants : « prudent », « équilibre » ou « dynamique ». Selon le profil, un investissement en unités de compte à hauteur de 25% à 75% du versement est requis. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie, est sujette aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Le règlement complet de l'opération parrainage est disponible sur demande ou sur le site [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr).

\* Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) (RCS 524 259 975 BREST) – SIRET n° 524 259 975 00026, Rue Jean Fourastié – CS 80003 – 29480 Le Relecq Kerhuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).